

Relations CP – CDA

Procès-verbal de la réunion Relations CP-CDA du 20 février 2020

Présents :	Présidente	:	I. Delrue
	Bruxelles – Brabant Wallon	:	O. Monsieur, A. Deleener et B. Claes
	Hainaut	:	C. Notelaers et P. Thomas
	Liège	:	M. Corbisier et B. Riga
	Luxembourg	:	J.M. Fivet et P. Groos
	Namur	:	J. Lauwerys et O. Pierre
	Secrétaire Département	:	C. Nicolas

Invités présents : J.P. Delchef, Président du CDA
M. Joliet, membre du CDA
F. Appels, Président de la Commission Législative

Invité excusé : J. Nivarlet, Vice-Président du CDA

Heure début : 19h20

Heure fin : 22h50

- 1. Accueil des représentants**
- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19/02/2019**

Correction du prénom de Mr Deleener (André et pas J.-M.)

O. Monsieur informe qu'André Deleener laisse la place à Bjorn Claes, après 40 ans d'activités au CP Brabant. Le CDA le remercie et le félicite pour son investissement.

Point 9 : PJ 65 bis : Ce point des statuts n'aurait pas de valeur devant un tribunal (Liège). Point à vérifier (article de loi)

Faisant suite à ces remarques, le PV est approuvé par les membres présents.

3. Assemblées Provinciales 2020 (CDA)

3.1. Dates et lieux des AP

- LG. 08/05/2020 - 19h Caserne militaire de Saive
- HT. 16/05/2020 - 10h JS Stambruges, rue Hecquet - 7972 Stambruges
- BBW. 18/05/2020 - 19h Stade Roi Baudouin Avenue Houba de Strooper, n° 155 1020 - Bruxelles
- NAM. 20/05/2020 - 19h Centre Adeps Jambes – 5100 Jambes
- LUX. 29/05/2020 - 19h Hall sportif des Tanneries, Rue des Tanneries - 6840 Neufchâteau

3.2. Ordre du jour

Le CDA rappelle que l'ordre des points doit être respecté lors de l'assemblée générale des clubs et que les rapports doivent être votés individuellement.

ORDRE DU JOUR TYPE

1. Vérification des pouvoirs des délégués des clubs,

Rappel : Un membre d'un club peut représenter celui-ci à l'Assemblée en présentant sa licence fédérale et la procuration signée par 2 des 4 membres de comité (PA43 et 77 du ROI)

2. Introduction (Le mot du président)

3. Mise à l'honneur des membres fédéraux ou des clubs

4. Rapport du CP

4.1 Rapport Commission Technique Jeunes

4.2 Rapport Commission Propagande (si elle existe)

4.3 Rapport Commission Mini Basket

4.4 Rapport de la CFA

4.5 Approbation des différents règlements

5. Rapport du Groupement des Parlementaires

6. Rapport des vérificateurs aux comptes

7. Approbation des comptes

8. Décharge au CP et aux vérificateurs

9. Budget

10. Interpellations

11. Votes spéciaux

12. Elections des nouveaux membres

13. Communication des représentants du CDA

14. Proclamation des résultats du championnat

15. Divers

16. Résultats des élections et ratifications de cooptation des membres.

3.3 Points soumis au vote

Après quelques modifications à l'ordre du jour type, celui-ci est approuvé par les membres présents.

4. Modifications statutaires (CDA)

4.1 Présentation des modifications du CDA

Le Président souhaite attirer l'attention sur les modifications statutaires, intéressant les CP.

- PA 22 : Ordre du jour des AG: Toilettage suite modification PA 49 bis.
Le point 'Approbation du PV de l'assemblée générale précédente' est ajouté dans les points de l'ordre du jour.
Suppression du point 'Rapport des vérificateurs et approbation.
- PA 25 : Publication des décisions des AG : Précision de modalités pour la publication des décisions et du PV des AG.
- PA 49 bis : Commission Financière : Réécriture de l'article et reprise des activités des vérificateurs aux comptes par la Commission Financière.
- PA 84 bis : Mutation définitive de Province : Proposition de modification de l'article afin d'éviter de répéter les démarches administratives chaque année si le choix est définitif.

- PA 86 bis : Club qui n'aligne pas d'équipe en compétition : Un club souhaitant entamer des activités de formation ne sera pas obligé de participer à la compétition. Tous les membres doivent être affiliés et assurés. Le club doit prévenir le CP si souhait de rejoindre la compétition.
- PC 56 : Organisation des compétitions et rencontres de jeunes : L'objectif est d'augmenter le nombre d'équipes jeunes. Augmentation du retour financier vers les clubs qui s'engagent dans la formation. Le contrôle doit être effectif (Hainaut).
Le CDA informe que le tableau reprend toutes les équipes (U21 et 3&3 comprises). Ce tableau est demandé 2X/ an par M. Collard.
Les CP peuvent transmettre à M. Collard, les remarques afin d'adapter le tableau du nombre d'équipes.
- PF 2 : Vérificateurs régionaux : article supprimé suite modifications PA 49 bis.
- PF 8 : Compte courant : Précision : En cas de non-paiement, les sanctions s'appliquent à tous les niveaux de compétition.
- PJ 3 : Interdiction de cumul : Modification de l'article afin d'autoriser le cumul de fonction joueur et organe judiciaire.
Demande du groupe : ajouter 'arbitre' et tout affilié.
- Normes et sanctions :
 - Ajout de sanction si insulte à caractère raciste ou xénophobe.
Demande de définir le terme 'Insulte' (F. Appels). La définition est dans le code pénal.
 - Ajout de sanction suite insulte/acte portant atteinte à l'honneur des membres sur les réseaux sociaux.

5. **Sélections provinciales (CDA)**

5.1 Validation des choix des entraîneurs coach

La procédure de choix n'est pas suffisamment performante.

PC 35 : Les entraîneurs sont nommés par le CDA après avis favorable des CP.

Les dates prévues par le PC 35 sont actuellement peu respectées. Le CDA les nomme fin août.

Texte à revoir : modification de la 'dead line', modification du délai pour l'envoi des candidatures : 30/06.

Les candidatures doivent être proposées par le CP.

Rappel du CDA : Le volet financier est sous la seule responsabilité des CP, pas de la CTJ.

Actuellement, tendance d'attribuer aux CP des compétences qui ne sont pas les leurs (Liège).

Le CP Liège demande au CDA, pour avoir une liste des compétences du CP.

5.2 Finances des sélections provinciales

Elaboration d'un système (hors arbitrage) afin de régulariser la situation actuelle.

But : ne plus prendre de risques quant à la rétribution des entraîneurs (Respect des plafonds légaux). Une réflexion est en cours au niveau national.

Pour la saison 2020-2021, un nouveau tableau des indemnités des entraîneurs sera transmis par le CDA.

6. **Recours contre les décisions du CP (CDA)**

6.1 Recours fédéraux

J.P. Delchef souhaite soumettre le point suivant :

- Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours interne au niveau du Fédéral (Conseil Judiciaire Régional)
- Recours en justice : on est dans une période où la critique est aisée, d'où la prudence est de mise. Les décisions du CP peuvent être attaquées, donc l'AWBB est aussi mise en cause.

6.2 Recours en justice et prise en charge des frais

Si le CDA n'est pas convaincu du bien-fondé de la décision d'un CP ou en cas de divergence avec le CP, les frais de procédure en justice ne seront pas pris en charge par le CDA.

Le CP, dans ce cas, supportera les frais de justice si recours il y a.

Si révision de la décision par le CDA, les frais de justice seront pris en compte par l'AWBB.

Actuellement, plainte déposée par un arbitre : Le CDA ne suit pas la décision de la CFA de Liège dans ce dossier, les frais de justice ne seront pas pris en charge par l'AWBB. Le CDA demande au CP Liège de transmettre les documents (PV) pour permettre au CDA de répondre à l'avocat.

Un courrier du CDA sera envoyé au CP Liège.

Le CP Liège maintient sa position et assumera les conséquences.

Le CP Brabant confirme avoir suspendu ce même arbitre, avec respect de la procédure. L'arbitre a été entendu et un PV de l'audition est disponible.

L'arbitre aurait pu faire appel de la décision du CP Brabant, via son club (recours).

P. Thomas demande que les rôles de la CFA soient clairement définis dans les statuts.

J.P. Delchef : Si un CP prend une décision qui n'est pas partagée par le CDA, le CP est alors responsable de la décision.

Les CP Lux, Brabant et Liège sont en désaccord avec la position du CDA, car non-respect des statuts (PA 74).

CP HT « La situation où les frais de justice serait pris en charge par le CP ne devrait pas arriver. Les membres du CP sont des mandataires du CDA et si le CDA n'est pas d'accord avec une de ses décisions, il lui est loisible de la casser, comme autorité de tutelle. »

7. Informatisation

7.1 Be+Leagues

Actuellement, l'AWBB, le CP LUX et le CP Brabant travaillent avec la plateforme Be+Leagues pour leur site internet.

J.P. Delchef fait un appel du pied aux 3 autres Provinces afin d'intégrer le système actuel.

7.2 Feuille électronique

Dans le cadre de l'implémentation de la feuille électronique, le même système doit être utilisé.

Une réunion avec le groupe de travail est prévue le 10/03/2020. Be+Leagues présentera le produit et ses avancées aux utilisateurs du groupe.

Il est impossible pour Be+Leagues d'intégrer les autres systèmes (Hainaut, Liège et Namur).

Ambition : tester la feuille électronique en fin de saison 2019-2020.

Actuellement, souci pour les rencontres nationales. La VBL dispose d'un outil et les règles de qualification sont différentes entre la VBL et l'AWBB.

Le matériel (tablette) sera acheté par les clubs. Les informations à ce sujet seront transmises lors de la réunion du 10/03/2020.

HT évoque l'idée de recourir à un achat groupé pour réduire le coût d'achat des tablettes.

7.3 Avancées Be+Leagues

Le CP Hainaut a prévu une rencontre informelle avec les développeurs de Be+Leagues le 09/03/2020. Le CP Hainaut (C. Notelaers) souhaite une démonstration en live du système actuel afin de comparer les 2 systèmes. Le CP Hainaut pourrait ainsi revoir éventuellement son choix et adopter le système Be+Leagues.

Les autres CP, si intéressés, peuvent participer à la réunion.

La position du CP Namur (O. Pierre) est sensiblement identique à celle du CP Hainaut. Actuellement, manquements pour la désignation des arbitres avec Be+Leagues.

Le CP Namur est en attente des avancées de Be+Leagues.

Le CP Lux (P. Groos) fait remarquer que Be+Leagues travaille pour tous les sports, il devrait être sensible aux demandes d'un même sport.

Le CP Hainaut demande que les utilisateurs transmettent leur avis et leurs demandes sur ce point.

Le CDA rappelle qu'il a réalisé un cahier des charges. Il tranchera par rapport aux modifications demandées.

Le CP Lux rappelle que les spécificités de l'AWBB sont différentes de celles des clubs et qu'il serait bon de les prendre en compte.

7.4 Etat des développements informatiques

Le CP Hainaut demande que des tests suffisants soient prévus avec l'application avant de lancer officiellement l'application de la feuille électronique.

Il faut avoir la certitude que le tout est fonctionnel.

Il faut également prévoir la formation des utilisateurs.

Un plan d'action devrait être défini avant le lancement de la nouvelle application.

8. Arbitrage

8.1 Valorisation des indemnités d'arbitrage (CDA)

Le CDA recherche une solution pour la valorisation des indemnités d'arbitrage.

JP Delchef informe que l'AWBB et la VBL ont envoyé un courrier au SPF Finances pour revoir la convention des indemnités kilométriques.

En attente d'un retour du SPF finances depuis plus d'un an.

8.2 Statut fiscal (CDA)

En parallèle, une autre piste de réflexion est en cours, par rapport à l'octroi d'un statut fiscal aux arbitres.

Actuellement, 3 statuts sont autorisés :

- Bénévole
- Travailleur associatif
- Etudiant

Les 3 statuts doivent respectés les plafonds légaux.

Le CDA demande aux CP d'envoyer une synthèse avec le nombre d'arbitres et leur statut actuel, afin de permettre une analyse de la situation et de vérifier de quel statut ils pourraient bénéficier.

Il est important de souligner que les arbitres pourraient refuser de transmettre leur statut en fonction du RGPD.

Pour le CP Hainaut, via cette piste, on risque de perdre des arbitres.

Ces modifications auront des répercussions au niveau de la vie civile. Les étudiants, par exemple, vont manger le quota d'heures de travail étudiant.

Les arbitres pourraient être rémunérés différemment en fonction des statuts.

Pour le CP Brabant : la revalorisation des indemnités kilométriques pourrait devenir problématique pour quelques arbitres : étudiants, pensionnés, maladie invalidité, etc., les indemnités étant limitées par des plafonds. Nécessité de comparer l'actuel statut financier et le futur statut financier.

Pour le CP Lux, la situation fiscale des arbitres ne regarde pas le CP.

JP Delchef rappelle qu'il s'agit d'une 1^{ère} démarche et qu'il souhaite prendre la température avant de poursuivre la réflexion.

L'idée est d'estimer, sur base du nombre de rencontres et d'arbitres, le montant des indemnités arbitrales pour la saison 2019-2020.

Le CP Hainaut est partant pour envoyer un questionnaire à chaque arbitre.

Le CP Namur transmettra au CDA, un tableau avec nombre d'arbitres selon le statut.

8.3 Action de promotion (CDA)

Quelles sont les actions à mettre en place pour valoriser les arbitres ?

Le CP Hainaut (P. Thomas) propose qu'un bilan de la campagne précédente soit réalisé.

Il est partant pour un système informatique (comme My AWBB) pour l'arbitrage.

Il propose un formulaire d'inscription en ligne.

Il est primordial de définir le public cible de la campagne : arbitrage féminin, joueurs en fin de carrière qui deviennent arbitre,

Les arbitres veulent jouer et arbitrer, évolution des mentalités.

Prévoir des cours communs pour toutes les Provinces et la création d'un cours d'arbitrage en e-learning pour la partie théorique.

Offrir la possibilité de suivre la formation dans une autre Province.

Le CP Brabant fait remarquer que le site actuel est peu développé au niveau de l'arbitrage.

Nécessité de le rendre plus attractif.

Les TIPS ne sont pas disponibles sur le site de l'AWBB.
Un Plan Communication est à mettre en place.

8.4 Effectif par Province (CDA)

Le recrutement des arbitres est compliqué.

Le CP Liège fait remarquer que l'investissement personnel n'est plus à la mode, dérive de notre société actuelle.

Les contraintes, entre autres la disponibilité, lorsque l'on s'engage dans l'arbitrage sont telles que la fonction n'attire plus car beaucoup de personnes ont des activités multiples.

Le CP Brabant rencontre des soucis de disponibilités des arbitres, arbitrage à la carte.

Le CP Namur signale de nombreux arrêts.

Comment agir pour garder les arbitres actuels et en recruter de nouveaux ?

Budget promotion à prévoir.

8.5 PC4 (BBW)

Un arbitre peut être affecté à un club d'une autre Province que celle dans laquelle il réside.

Il doit introduire une demande auprès des CP concernés.

Le CP pourrait-il refuser un arbitre d'une autre Province ?

Lecture du PC4 en séance.

Les précisions à ce sujet sont à demander aux parlementaires.

Les autres points de l'ordre du jour concernant l'arbitrage sont reportés à une réunion ultérieure, vu l'heure tardive et le point 'Compétition régionale' qui doit être abordé ce jour.

9. Compétition Régionale

9.1 Compétition des jeunes régionaux (BBW)

M. Joliet rappelle que les modalités pour l'organisation de la compétition en jeunes régionaux ont été votées lors de l'AG du 28 mars 2019. Elle a respecté ce qui était prévu dans le cahier des charges et dans le règlement.

U19 - U21 : pas de tournois qualificatifs

U14 : pas de tournoi qualificatif pour accéder en U15

Lors de la journée des Cadres (11/11/2019), elle a expliqué aux clubs qu'il n'y aurait pas de tournois qualificatifs en U21 et en U18, à la suite du nombre d'équipes actuellement inscrites dans ces différents championnats.

44 équipes U21 prévues pour la saison 2020-2021, il est impossible d'en ajouter de nouvelles à la suite d'un tournoi qualificatif.

En U14 garçon, 6 descendants et en U14 filles, 2 descendants afin d'avoir des séries avec 14 équipes.

Tournois qualificatifs en U15 - U16 - U17 garçons et en U15 - U16 filles.

U17-U19 filles : pas de tournois qualificatifs (16 équipes filles actuellement)

Le CP Liège fait remarquer qu'il n'y a pas de U15 en championnat provincial sauf en Province de Liège. Un tournoi sera-t-il organisé pour les U15 de la Province de Liège ?

Un tournoi qualificatif devrait être organisé dans toutes les catégories.

Le CP Lux fait remarquer que dans l'esprit de départ de la réforme du championnat jeune, chaque champion provincial pouvait accéder au championnat régional.

Le CP Hainaut parle d'incohérences dans le règlement et d'une mauvaise compréhension de la part des clubs. L'apport du provincial vers les séries régionales n'est pas possible. Le champion provincial ne monte pas d'office en régional.

F. Appels rappelle que le règlement pour le championnat 2020-2021 doit être voté à l'AG du mois de mars 2020.

Vote en mars 2019 pour le championnat 2019-2020. La réforme n'est pas définitivement en place. Les clubs sont actuellement cadencés.

Si ce projet doit être amendé, il faut demander l'intervention des parlementaires de chaque Province.

JP Delchef termine la réunion en remerciant les membres présents pour leur participation.
Il remarque qu'il y a encore beaucoup de travail et qu'il faut programmer une seconde réunion rapidement.
Il rappelle que les initiatives au niveau provincial peuvent servir pour le niveau régional.
Il transmet les félicitations des instances pour le basket de haut niveau et pour le basket provincial.
Il lance une invitation à toutes et tous pour la rencontre des Belgian Lions à Mons, le vendredi 21/02/2020.

Plusieurs points de l'ordre du jour n'ont pas été abordés, une seconde réunion est programmée le 26/03/2020 à 19h00, à l'ADEPS (AWBB) à 5100 – Jambes.

Une réunion Mini Basket est également prévue le 23/04/2020 à 19h00, à l'ADEPS (AWBB) à 5100 – Jambes.

Isabelle DELRUE
Présidente du Département Relations avec les CP

Catherine NICOLAS
Secrétaire du Département